

SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

# DiU Maintien en emploi

- > Composante : Formation continue en santé
- > Durée : 1 an
- > Ouvert en alternance : Non
- > Lieu d'enseignement : Angers, Lille

## Présentation

Le maintien en emploi est défini comme l'ensemble des activités mises en œuvre pour permettre à une personne de conserver ou trouver un emploi malgré des problèmes de santé limitant ses capacités. La pratique du maintien en emploi est au carrefour du monde de la santé, de l'entreprise, de la protection sociale et du droit.

La loi n° 2021-1018 du 2 août 2021 pour renforcer la prévention en santé au travail a consacré les missions des services de prévention et de santé au travail (SPST) dans le champ du maintien en emploi. Plusieurs mesures et obligations nouvelles ont été créées, dont la création de « cellules de prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) », nécessitant de former les professionnels impliqués.

Ce DiU est destiné à former les professionnels de santé, du travail, du droit et du social à la prévention de la désinsertion professionnelle et au maintien en emploi des personnes ayant des problèmes de santé.

Au-delà des seules connaissances, des études de cas et des méthodes pédagogiques actives sont mobilisées pour favoriser la collaboration interprofessionnelle nécessaire à l'élaboration de référentiels partagés pour prendre en charge des situations individuelles.

## Objectifs

- Connaître et savoir expliquer : cadres normatifs du maintien en emploi
- Connaître et savoir expliquer : cadres conceptuels du handicap, des capacités fonctionnelles et de l'aptitude médicale au travail
- Connaître et savoir expliquer : rôles respectifs des différents acteurs et institutions
- Savoir analyser : situation de handicap au travail et risque d'inaptitude médicale au travail
- Connaître et savoir analyser : impact des pathologies chroniques sur les capacités fonctionnelles (troubles musculo-squelettiques, troubles de santé mentale, cancers, troubles neurologiques, maladies cardiovasculaires)
- Connaître et savoir expliquer : mesures du maintien en emploi
- Savoir construire et piloter un plan de retour au travail
- Connaître et mettre en œuvre : bonnes pratiques du positionnement professionnel envers les personnes accompagnées
- Connaître et mettre en œuvre : bonnes pratiques du positionnement professionnel envers les différents acteurs (employeurs, professionnels de santé, assurance maladie, etc.)

- Mettre en œuvre des pratiques de collaboration interprofessionnelle.

## Admission

---

### Conditions d'admission

Pièces à fournir :

- Copie(s) du ou des diplôme(s) permettant l'accès en formation continue

Pour les diplômés UE et hors UE, la copie du diplôme et sa traduction certifiée conforme par un traducteur assermenté sont obligatoires.

- CV
- Lettre de motivation, description du projet professionnel

### Modalités d'inscription

PROCHAÎNE SESSION: Janvier à juin 2027.

Ouverture de la période de candidature: Septembre 2026.

### Public cible

Professionnels de santé, paramédicaux et apparentés

- Médecins diplômés
- Internes en formation
- Infirmiers diplômés en santé au travail
- Psychologues diplômés (psychologie clinique, psychologie du travail)
- Ergothérapeutes diplômés
- Kinésithérapeutes diplômés
- Professeurs d'activité physique adaptée diplômés

Acteurs de l'entreprise et des conditions de travail

- Ergonomes
- Acteurs de l'entreprise impliqués en santé de sécurité au travail : employeurs, DRH, cadres d'entreprise, services de prévention, missions handicap, etc.
- Intervenants en prévention des risques professionnels (iPRP)

Professionnels du droit, du social, et de l'administration publique

- Assistant(e)s de service social
- Juristes, personnes intervenantes dans le conseil juridique auprès des employeurs, et/ou des salariés

- Membres d'une institution impliquée dans le maintien en emploi, la prévention de la désinsertion professionnelle, le handicap : assurance maladie, assurances complémentaires, AGEFIPH/FIPHFP, CAP EMPLOI, administration publique (DREETS, ARS, etc.).

Autres

- Représentants d'associations de patients

## Droits de scolarité

- 1800 euros (+ droits universitaires)
- 800 pour les internes en médecine
- Cette formation n'est pas éligible au CPF

## Capacité d'accueil

12 étudiants par université (48 au total)

# infos pratiques

---

## Contacts

### Contact administratif

Sabrina Bauthamy

☎ 02.41.73.58.83

✉ [sabrina.bauthamy@univ-angers.fr](mailto:sabrina.bauthamy@univ-angers.fr)

### Responsable pédagogique

Audrey Petit

✉ [AuPetit@chu-angers.fr](mailto:AuPetit@chu-angers.fr)

## Établissement(s) partenaire(s)

Université de Toulouse

🔗 <https://www.univ-toulouse.fr/>

Université de Rouen

🔗 <https://www.univ-rouen.fr/>

Université de Lille

🔗 <https://www.univ-lille.fr/>

## Lieu(x)

 Angers

 Lille